

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Habitat – Rénovation énergétique – Mise en place d’un pacte territorial – Accord de principe
Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code de la Construction et de l’Habitat,
Vu le Code de l’énergie,
Vu la délibération 2024-06 du Conseil d’Administration de l’ANAH sur les pactes territoriaux du 13 mars 2024,
Vu les délibérations 2024-34, 2024-35 et 2024-36 du 9 octobre 2024 du Conseil d’Administration de l’ANAH,
Vu la convention sur l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) signée le 1^{er} aout 2022 et courant jusqu’au 31 juillet 2025,
Vu le Programme Local de l’Habitat en cours d’élaboration,

Considérant la volonté d’Arlysère de poursuivre les services de l’accompagnement des ménages à la rénovation énergétique,
Considérant le nouveau cadre de contractualisation lié au Service Public de l’Habitat (SPRH) proposé par l’État via son opérateur l’Agence National de l’Habitat (ANAH), reposant sur la mise en place d’un Pacte territorial France Renov’ conclu entre l’ANAH, l’État et une structure publique locale (collectivité locale ou EPCI),
Considérant que le Pacte Territorial vise à une unicité du service rendu aux ménages, un meilleur accompagnement aux besoins de la population sur l’habitat et sa rénovation, la poursuite d’une bonne accessibilité aux Espaces Conseil France Rénov’ et des animations à destination du grand public,
Considérant que la signature du Pacte Territorial n’empêche pas le déroulement de l’OPAH en cours jusqu’à son terme le 31 juillet 2025,
Considérant les mesures d’assouplissement du nouveau cadre de contractualisation lié au SPRH, permettant la prolongation de l’OPAH jusqu’à la fin de l’année 2025,
Considérant que les services rendus par l’OPAH pourront, à son échéance, être intégrés par voie d’avenant au Pacte Territorial,
Considérant la nécessité d’une délibération de principe avant le 31 décembre 2024 sur l’engagement à la signature du Pacte territorial, rendant la délibération d’engagement dans le Pacte Territorial rétroactive au 1^{er} janvier 2025 si celle-ci est prise avant le 31 mars 2025,

François RIEU se déporte du vote de la délibération et des débats préalables.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l’intention d’engagement de signature d’un Pacte Territorial France Rénov’ pour le territoire Arlysère ;**
- **précise que le Pacte Territorial France Rénov’ sera délibéré au plus tard au 31 mars 2025 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

